

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération de  
Châlons



## DECISION N° 2025-12 du 18 aout 2025

Relative aux tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement

(Modifiant la décision n° 2025-07 du 25 avril 2025)

Le Maire de Mourmelon-le-Grand,  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;  
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;  
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;  
Vu la délibération n° 2020/06/27 du 10 juin 2020 portant délégation permanente de certains pouvoirs du conseil municipal au maire ;  
Considérant la nécessité de modifier les tarifs "Commune" et d'ajouter les tarifs "Ecole municipal des Sports",

### DECIDE

**Article 1** : L'article 1 de la décision n° 2025-07 du 25 avril 2025 est modifié comme suit :

#### **Tarifs ALSH "Commune" :**

Le calcul est sur une base d'une semaine de 5 jours, en cas de jours férié, la tarification sera adaptée au nombre de jours réel de la semaine.

<u>Prestation</u>	QF ≤ 470	≥ 471 QF ≤ 619	≥ 620 QF ≤ 769	QF ≥ 770
Semaine demi-journée (Après-midi) - <u>FORMULE C</u>	24,00 €	26,00 €	28,00 €	30,00 €
Semaine journée complète sans accueil temps méridien - <u>FORMULE B</u>	40,00 €	46,00 €	52,50 €	59,00 €
Semaine journée complète avec accueil temps méridien - <u>FORMULE A</u>	56,00 €	66,00 €	75,50 €	85,00 €

Une dégressivité de 10% est appliquée dès le 3ème enfant.

#### **Tarifs ALSH "Extérieur" :**

Le calcul est sur une base d'une semaine de 5 jours, en cas de jours férié, la tarification sera adaptée au nombre de jours réel de la semaine.

<u>Prestation</u>	QF ≤ 470	≥ 471 QF ≤ 619	≥ 620 QF ≤ 769	QF ≥ 770
Semaine demi-journée (Après-midi) - <u>FORMULE C</u>	40,50 €	47,00 €	54,00 €	61,00 €
Semaine journée complète sans accueil temps méridien - <u>FORMULE B</u>	88,00 €	103,50 €	118,00 €	133,00 €
Semaine journée complète avec accueil temps méridien - <u>FORMULE A</u>	113,50 €	133,50 €	152,50 €	171,50 €

Une dégressivité de 10% est appliquée dès le 3ème enfant.

### **Participation financière des communes de Mourmelon le Petit et de Baconnes :**

*Le calcul est sur une base d'une semaine de 5 jours, en cas de jours férié, la tarification sera adaptée au nombre de jours réel de la semaine.*

<b><u>Prestation</u></b>	QF ≤ 470	≥ 471 QF ≤ 619	≥ 620 QF ≤ 769	QF ≥ 770
<b>Semaine demi-journée (Après-midi) - FORMULE C</b>	<b>22,50 €</b>	<b>26,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>34,00 €</b>
<b>Semaine journée complète sans accueil temps méridien - FORMULE B</b>	<b>49,00 €</b>	<b>57,50 €</b>	<b>65,50 €</b>	<b>74,00 €</b>
<b>Semaine journée complète avec accueil temps méridien - FORMULE A</b>	<b>57,50 €</b>	<b>67,50 €</b>	<b>77,00 €</b>	<b>86,00 €</b>

### **Tarifs "Spécifique" de l'ALSH :**

Les conditions de ces tarifs sont fixées dans l'article 4 du règlement intérieur de l'ALSH.

<u>Séjour court :</u>	15 € par nuitée en plus du tarif Formule A
<u>Nuitée au centre :</u>	9 € par nuitée au centre
<u>Repas exceptionnel :</u>	5,20 €

### **Tarifs "Rdv Ados" :**

<u>Résident de la commune :</u>	5 € par activité
<u>Hors résident de la commune :</u>	10 € par activité

### **Tarifs "Ecole municipal des Sports" :**

<b><u>Déduction</u></b>		<b>Coût annuel</b>	<b>Coût Cycle</b>
<b>Séance A</b>	<b>QF&lt;769</b>	<b>60,00 €</b>	<b>21,00 €</b>
	<b>QF&gt;770</b>	<b>90,00 €</b>	<b>31,00 €</b>
<b>Séance B</b>	<b>QF&lt;769</b>	<b>80,00 €</b>	<b>27,00 €</b>
	<b>QF&gt;770</b>	<b>120,00 €</b>	<b>41,00 €</b>

**Article 2 :** Le comptable et les régisseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Mourmelon-le-Grand, le 18 aout 2025



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX  
2025.08.19 16:03:48 +0200  
Ref:9298895-13997089-1-D  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand